

# DÉCISIONS MUNICIPALES

## COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

**N° 06 - ANNÉE 2020**

**Objet** : *Contrat de location avec Protection Life, 1280 avenue des platanes 34970 LATTES, concernant deux défibrillateurs pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2020*

**Le Maire de la Commune de MIREPOIX,**

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences ;

Vu la délibération n° 35/2014 du 8 avril 2014, par laquelle, dans un souci de permettre une parfaite continuité du service public, le Conseil Municipal a décidé de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences ;

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : de souscrire un contrat avec Protection Life, 1280 avenue des platanes 34970 LATTES relatif à la location de deux défibrillateurs, matériel de prévention contre les risques d'arrêt cardiaque, pour 60 mensualités de 159 € HT (pour les deux appareils) sur une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

**ARTICLE 2** : La maintenance ainsi que les possibles dysfonctionnements des défibrillateurs, installés à l'entrée de la Mairie et de la cathédrale, seront gérés par l'intermédiaire d'un logiciel de commande à distance.

**ARTICLE 3** : La présente est inscrite au registre des décisions municipales et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 4** : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de l'Ariège et à Madame l'Inspectrice des Finances Publiques.

Fait à Mirepoix, le 28 janvier 2020

  
Le Maire,  
  
Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_AU-009-210901948-20200128-06DM2020-AU